



## VILLE D'ESTAIRES

**DECISION DU MAIRE APPROUVANT LA SIGNATURE DES  
 AVENANTS DE PROLONGATION DE DELAI AU MARCHE DE TRAVAUX  
 POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE OMNISPORT HENRI DUREZ  
 – LOTS 1,2,3,4,5,7,8,9,10,11,12 ET 13**

2023 / n° 26

- Nous, Maire de la Commune d'Estaires (Nord) ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-17 et L2122-22 ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°88/101 du Conseil Municipal du 21 septembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à réaliser la passation, l'exécution du marché relatif à la construction de la salle Omnisport Henri Durez ainsi qu'à signer tous les avenants relatifs à ce marché ;
- Vu l'attribution des lots aux sociétés suivantes :
  - Lot 1 « Gros Œuvre » à la société FCB CONSTRUCTION sise à ALLOUAGNE (62157) ZI pont du Réveillon
  - Lot 2 « Charpente Bois » à la société BSM sise à COMINES (59560) rue de l'Energies
  - Lot 3 « Couverture Bardage » à la société CANER sise à ROUVIGNIES (59220) 5, rue Louis Dacquin
  - Lot 4 « Menuiseries Métalliques » à la société ROGER DELATTRE sise à BOULOGNE SUR MER (62206) ZI de Liane
  - Lot 5 « Serrurerie – Equipements sportifs » à la société ETABLISSEMENT LOBEL sise à VALENCIENNES (59300) 48, rue Saint Géry
  - Lot 7 « Menuiseries Intérieures » à la société SAS DELEPIERRE sise à HEM (59510) 52, rue Henri Delecroix
  - Lot 8 « Carrelage Faience » à la société LD CARRELAGE sise à ANGRES (62143) 11, la Maisonneraie
  - Lot 9 « Sols Sportifs Résine » à la société STTS sise à CORMONTREUIL (51350) 40, rue du commerce
  - Lot 10 « Peinture » à la société ROGER DECAUX sise à BETHUNE (62400) Rue Fleming
  - Lot 11 « Electricité » à la société SATELEC sise à CUINCY (59553) ZA de la Brayelle
  - Lot 12 « Plomberie CVC » à la société LAIGNEL sise à AUCHY LES MINES (62138) 3, route nationale
  - Lot 13 « VRD Espaces Verts » à la société DUCROCQ TP sise à NIELLES LES BLEQUIN (62380) 8, route de Drionville
- Considérant que pour les lots n° 1,2,3,4,5,7,8,9,10,11 et 13 le délai d'exécution était initialement fixé à 13 mois à compter du 08 décembre 2021 pour la tranche ferme,
- Considérant que pour les lots n° 1,2,3,4,5,7,8,9,10,11 et 13 le délai d'exécution était initialement fixé à 13 mois à compter du 08 décembre 2021 pour la tranche ferme,
- Considérant que pour le lot 12 le délai d'exécution était initialement fixé à 13 mois à compter du 25 février 2022 pour la tranche ferme,
- Considérant que pour l'ensemble des lots concernés le délai d'exécution était initialement fixé à 6 mois à compter du 12 avril 2022 pour la tranche optionnelle
- Considérant que le délai d'exécution des différents lots a été repoussé par avenant jusqu'au 31 mars 2023 pour les deux tranches par décision 2023-01 du 06 janvier 2023
- Considérant que durant l'exécution des travaux, des difficultés sont apparues dans l'exécution des travaux, notamment dû à des prestations supplémentaires nécessaires non prévues pour l'infiltration des eaux pluviales, il convient par conséquent de prolonger la durée d'exécution de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle pour les lots 1,2,3,4,5,7,8,9,10,11,12 et 13 ;

**DECIDONS**

**ARTICLE 1** : de signer un avenant avec chaque société aux conditions suivantes :

- Le délai d'exécution de la tranche ferme est prolongé jusqu'au 31 Juillet 2023
- Le délai d'exécution de la tranche optionnelle est prolongé jusqu'au 31 Juillet 2023

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et notamment la révision contractuelle des prix à conclure avec le prestataire.

**ARTICLE 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

**ARTICLE 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à ESTAIRES, le 28  
Monsieur le Maire,  
Bruno FICHEUX

